

## Résumé

*Quelle citoyenneté pour les travailleurs migrants en République Populaire de Chine?*

*L'expérience de Chengdu.*

Chloé Froissart.

Thèse dirigée par Jean-Philippe Béja, directeur de recherche au CNRS/CERI, soutenue le 14 septembre 2007 à l'IEP de Paris, a obtenu la mention Très Honorable avec les Félicitations du jury à l'unanimité.

### **Jury :**

Jean-Philippe BEJA, directeur de recherche, sciences politiques, CNRS/CERI

Michel BONNIN, directeur d'études, histoire et civilisations, EHESS (prérapporteur)

Christophe JAFFRELOT, directeur de recherche au CNRS, sciences politiques, directeur du **Erreur! Signet non défini.** (Président du Jury)

Andrew J. NATHAN, professeur de sciences politiques, Columbia University (prérapporteur)

Les réformes économiques ont imposé au Parti communiste le plus vaste exode rural de l'histoire mondiale, qui représente l'un des défis majeurs auquel doit faire face le régime chinois. Tout en contraignant le Parti à affirmer la primauté du droit, la réintroduction du marché a donné naissance à une nouvelle catégorie sociale : les travailleurs migrants, qui apparaissent comme des citoyens de seconde classe dans les villes de leur propre pays.

La réintroduction du marché est entrée en contradiction avec le *hukou*, système d'enregistrement et de contrôle de la population instauré à l'époque maoïste pour servir le projet de développement socialiste. Interdisant à l'origine toute mobilité sociale et géographique, séparant strictement ruraux et urbains en conférant à ces derniers des privilèges déniés aux premiers, il a instauré une hiérarchie complexe entre les citoyens chinois en fonction de leur lieu de résidence et de leur place dans le système de production. Il a ainsi imposé une société de statuts héréditaires s'opposant à la reconnaissance d'une citoyenneté universelle pourtant stipulée par la Constitution chinoise. En remettant en cause les modes d'allocation des ressources et de

domination du Parti sur la société, la réintroduction du marché a suffisamment assoupli le *hukou* pour permettre la présence des travailleurs migrants en zone urbaine, mais ces derniers restent des paysans de statut quand bien même ils vivent et travaillent en ville depuis plusieurs années. N'appartenant ni à la société rurale, ni à la société urbaine, ils forment une population marginalisée d'environ 160 millions de personnes. Quelle place parviennent-ils à conquérir au sein de la société ? Quelle place le régime chinois leur ménage-t-il et de quelle manière en est-il affecté ? On peut définir dans un premier temps la citoyenneté comme la place des individus dans la société telle qu'elle est déterminée par leur rapport à l'Etat. L'objet de cette thèse est ainsi de s'interroger sur l'évolution de la place des travailleurs migrants dans la société et de leur rapport à l'Etat depuis le lancement des réformes au tournant des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Dans quelle mesure la réintroduction du marché et l'essor des migrations favorisent-ils le passage d'une société de statuts à une société fondée sur le contrat qui reconnaît des droits aux individus ?

Notre réflexion s'appuie sur une relecture, à la lumière de l'histoire politique de la Chine et d'une analyse de son système institutionnel, de la manière dont Marshall a conceptualisé l'extension de la citoyenneté en Europe, c'est-à-dire l'inclusion de groupes auparavant exclus. Nous complétons ce cadre théorique par une référence à Mann qui invite à penser le rôle des élites dans la renégociation du contrat social, ainsi qu'à Turner, dont nous retenons la définition sociologique de la citoyenneté comme ensemble des pratiques visant à redéfinir la nature de l'appartenance sociale et politique. Nous nous intéressons ainsi à l'évolution des normes et des représentations –en particulier la manière dont les travailleurs migrants perçoivent leur place dans la société et le rôle de l'Etat- ainsi qu'aux pratiques mises en œuvre par les migrants, comme par ceux qui les soutiennent, pour défendre leurs droits. Ces différentes perspectives nous permettent de mettre à jour les dynamiques à l'intérieur et à l'extérieur du système, ainsi que la manière dont elles interagissent.

Cette thèse montre comment l'évolution de la place des travailleurs migrants dans la société et la manière dont elle est négociée redéfinissent les rapports entre l'Etat et la société en Chine, sans toutefois remettre en cause les principes qui fondent la domination du Parti. Bien que portée par un nouveau discours sur la citoyenneté,

l'intégration progressive des travailleurs migrants ne reflète pas un changement radical des termes de l'appartenance sociale et politique. Le Parti parvient à s'adapter à l'essor du marché et des migrations tout en maintenant une conception locale, stratifiée et passive de la « citoyenneté ».

Une série de facteurs, à la fois sociaux, économiques et politiques, mais surtout la manière dont ils ont été interprétés et articulés par les experts expliquent que l'identité des travailleurs migrants ait été renégociée et que la protection de leurs droits soit devenue un enjeu pour le Parti. Alliant un discours pragmatique à un discours juridique, et renvoyant le régime à ses propres contradictions, les experts ont contraint le Centre à proclamer l'égalité des migrants et des urbains et à appeler les municipalités à garantir les droits de ces travailleurs.

Peu étudiée, Chengdu fournit pourtant un laboratoire pour l'analyse des nouvelles politiques publiques à l'adresse des travailleurs migrants. D'une part, la capitale du Sichuan est devenue un important pôle d'immigration à la suite de son essor économique dans la seconde moitié des années 1990 ; elle est à ce titre représentative de la deuxième génération de migrations qui tendent à délaisser les grands centres économiques du Sud et de l'Est de la Chine pour se rediriger vers les capitales provinciales. D'autre part, cette ville a été à l'avant-garde de l'intégration des travailleurs migrants. Cela tient à plusieurs raisons. Premièrement, ayant été confrontée plus tard que les grandes villes orientales à un afflux de migrants qui reste moins important, elle n'a jamais mis en place des mesures discriminatoires aussi sévères que ces dernières. Deuxièmement, la grande majorité des migrants à Chengdu est d'origine sichuanaise : la responsabilité des autorités locales à leur égard est donc plus importante que celle des plus grandes municipalités à l'égard de migrants venant des quatre coins du pays. Enfin, la municipalité de Chengdu est dirigée par un homme dont l'ambition politique se manifeste par la volonté d'anticiper les politiques de la nouvelle équipe dirigeante et de proposer un modèle pour les réformes.

La redéfinition des principes de l'inclusion et de l'exclusion qui sous-tend les politiques d'intégration des travailleurs migrants en zone urbaine remet directement en cause la société de statuts telle qu'elle a été codifiée sous le régime maoïste, mais maintient l'inégalité des citoyens. Les réformes du *hukou*, de la sécurité sociale et de

l'éducation, qui répondent toutes au principe d'une immigration choisie, n'ont permis l'intégration que d'une partie des travailleurs migrants : les plus riches, les plus qualifiés et les plus stables. Les « *mingong* » *stricto sensu*, c'est-à-dire les prolétaires mobiles, restent exclus. Par ailleurs, les réformes créent une couche sociale intermédiaire, composée des candidats à l'intégration définitive. Elles maintiennent ainsi l'inégalité des immigrés et des résidents urbains. Dans la mesure où ce sont désormais des critères socio-économiques qui déterminent l'accès aux droits, le statut tend à perdre son caractère héréditaire. Mais la nature du *hukou* a toujours un impact sur les possibilités d'ascension sociale et reste déterminant pour les plus pauvres. Ces réformes tendent donc à redéfinir la nature de l'inégalité et à remplacer une hiérarchie rigide de statuts par une hiérarchie plus fluide de classes sociales, mais elles approfondissent aussi la stratification. On distingue désormais au sein des villes : les urbains, l'élite des immigrés à moitié intégrés et singularisés comme une population à part, la vaste majorité des travailleurs immigrés qui se voient toujours dénier l'accès aux ressources bien qu'ils soient devenus des résidents de fait, et les travailleurs pauvres et mobiles qui sont les plus marginalisés. Si les conditions d'intégration des travailleurs migrants sont plus favorables à Chengdu que dans les grandes villes de L'Est et du Sud de la Chine, la nature des réformes ne diffère pas d'une ville à l'autre. En d'autres termes, il est désormais plus facile de changer de statut et celui-ci a moins d'impact sur les droits socio-économiques des migrants. Mais le *hukou* continue de déterminer le niveau des droits et les devoirs des citoyens chinois et, en maintenant une appartenance sociale locale, il constitue toujours une entrave à la liberté de circulation. Ce système continue donc de jouer un rôle fondamental dans la division et la structuration de la société chinoise.

Le discours du Parti qui affirme sa volonté d'instaurer un « état de droit » et le changement de politique gouvernementale à l'égard des travailleurs migrants ont cependant favorisé l'émergence d'une lutte pour la reconnaissance et la garantie des droits civiques. Ils sont à l'origine de l'Affaire Sun Zhigang qui signe la prise de conscience d'une citoyenneté universelle (les urbains s'identifiant pour la première fois aux migrants) et de la nécessité d'assigner des limites au pouvoir de l'Etat : celui-ci a été pour la première fois interpellé pour qu'il joue son rôle de garant de l'intérêt universel. Cette Affaire signe la naissance d'un nouveau paradigme contestataire qui s'appuie sur le recours à Internet et à la presse et se prolonge dans l'action de juristes

militants. Elle témoigne de la capacité de la société à avoir un impact sur la prise de décision politique : elle s'est soldée par l'abolition de centres de détention administrative et par une diminution du pouvoir de la police sur les travailleurs migrants. Mais cette mobilisation pour la garantie des droits de ces travailleurs et, à travers eux, de tous les citoyens chinois, est restée circonscrite à l'événement qui l'a suscitée. Par ailleurs, la campagne pour la protection des droits des travailleurs migrants a permis à ces derniers de se considérer comme des citoyens à part entière. En créant des attentes que le système ne peut satisfaire, elle les a encouragés à avoir recours à de nouvelles formes d'actions contestataires. Cependant, la résistance des travailleurs migrants et la manière dont elle est soutenue par de nouveaux groupes de défense des droits apparaît avant tout comme une mobilisation pour combler les failles d'un régime qu'elles ne remettent pas en cause. En participant à la mise en place de canaux de représentation de type corporatif, les « ONG » au service des travailleurs migrants contribuent à défendre les droits de ces travailleurs, mais elles aident également le Parti à s'adapter et à maintenir son contrôle sur la société. Si le mouvement pour la défense des droits reflète une volonté de redéfinir l'appartenance politique en termes universels et témoigne de tentatives d'autonomisation de la société face à l'Etat, il reste avant tout centré sur la défense d'intérêts catégoriels et aboutit à une plus grande intégration de la société dans l'Etat, ce dont témoigne l'évolution du régime vers un autoritarisme corporatif.

La capacité du Parti communiste chinois à trouver sa propre voie vers la modernité permet de formuler une nouvelle théorie de la citoyenneté, dont l'extension reflète, dans le cas chinois, non pas un processus d'universalisation mais de particularisation, de ségrégation.